

**COMMUNE DE BANVOU**  
**PROCES VERBAL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation : 28/04/2015**

**Nombre de Conseillers : 15**

**En exercice : 15**

**Présents : 10**

**Absents : 05**

L'an deux mil quinze le 04 mai, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence Monsieur Joël JOURDAN, Maire.

**Etaient Présents** : Mmes, BOUGIS Anne, COLIN Huguette, HAMARD Eliane, HODIESNE Catherine, MM., BREILLOT Anthony, CHABOT Mickaël, MICHEL Didier, PANCHAU Alain, RICHARD Francis,

**Absents excusés** : M PELLERIN (Procuration à M. Mickaël CHABOT), THOMAS Laurent (Procuration à Monsieur Joël JOURDAN).

**Secrétaire de séance** : Madame HAMARD Eliane

**-1- TRAVAUX DE VOIRIE : PROGRAMME 2015**

Monsieur le Maire donne lecture du programme des travaux de voirie 2015, élaboré en collaboration avec la CAPF et défini en commission.

Il comprend les éléments suivant :

- L'Etre Bunoust (Arasement d'accotement) :	668.00 € HT
- L'Etre Bunoust (Balayage, scarification de chaussée, GNT pour reprofilage...etc)	3938.00 € HT
- L'Etre Bunoust n°2 (Terrassement, GNT pour reprofilage, Imprégnation....etc)	744.00 € HT
- La Lande (Balayage, scarification de chaussée, GNT pour reprofilage...etc)	526.00 € HT
- Les Salles (scarification de chaussée, GNT pour reprofilage, Imprégnation....etc)	57.00 € HT
- La Lée (scarification de chaussée, GNT pour reprofilage, Imprégnation....etc)	57.00 € HT
<b>Total</b>	<b>5822.00 € HT</b>

Monsieur JOURDAN soumet le programme de voirie 2015 au vote du Conseil Municipal en proposant d'ôter les travaux prévus à La Lande pour les faire réaliser par Monsieur Jérôme LINDNER, adjoint technique de la commune, ce qui porterait le montant total à 5296.00 € HT.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour lancer les travaux.

**-2-REMBOURSEMENT DETECTEURS DE FUMEE A LA MAM**

Monsieur le Maire explique que l'Association « L'Arche des P'tites Canailles » a du équiper la MAM de détecteurs de fumée pour se mettre en conformité avec la législation en vigueur et qu'ils les ont réglés sur leurs propre deniers.

Cependant, ce type de matériel étant à la charge du propriétaire, Mesdames JAMES, REVERT et ROYER sollicitent son remboursement, qui s'élève à la somme de 19.81 € HT.

Adoption à l'unanimité du Conseil Municipal.

**-3-DEVIS ENTREPRISE FABRICE PAUL : ALARME INCENDIE ECOLE REMI POIRIER**

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'un devis a été demandé pour l'installation d'alarmes incendie à l'école Rémi POIRIER.

La proposition transmise par l'entreprise Fabrice PAUL s'élève à la somme de 5034.30 € HT.

Cependant, Monsieur JOURDAN précise qu'il convient de mettre ce projet en attente car le cabinet ADU, diligenté par la CAPF par le biais d'un groupement de commandes, a établi un diagnostic sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux et la voirie.

Ce rapport a été remis lors de la commission d'accessibilité qui s'est déroulée le mardi 05 mai 2015 et qui est étudié à la question numéro 6.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

#### **-4-LANCEMENT DES TRAVAUX RAMPE D'ACCESSIBILITE ECOLE REMI POIRIER**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Préfecture de l'Orne a transmis un accusé réception relatif à la demande de subvention au titre de la DETR pour la création d'une rampe d'accessibilité et son éclairage, qui répute le dossier complet mais il ne vaut pour autant octroi de la subvention.

Aussi, Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour lancer les travaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'entreprendre ces travaux.

#### **-5- REUNION ACCESSIBILITE DU 06 MAI 2015 : CABINET ADU DIAGNOSTIC PAVE ET ERP**

Monsieur le Maire donne lecture du diagnostic établi par le Cabinet ADU, sur l'accessibilité des bâtiments communaux recevant du public et la voirie communale aux personnes à mobilité réduite.

La mise en conformité des bâtiments qui comprend la mairie, l'église, la salle polyvalente, l'école Rémi POIRIER et le stand de tir à l'arc, est estimée à la somme de : 99 940 € HT.

Ces travaux sont obligatoires et doivent être réalisés dans un délai de 3 ans.

La commission des bâtiments sera donc prochainement convoquée et consultée afin de mettre en place un programme, qui sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil Municipal puis transmis à la Préfecture de l'Orne.

En ce qui concerne la mise en conformité de la voirie, le montant des travaux est estimé à 498 490 € HT, cependant ceux-ci sont facultatifs.

Monsieur le Maire présente les factures du Cabinet ADU correspondant à l'accomplissement des diagnostics pour les ERP et le PAVE, l'une est de 750.00 € HT et l'autre de 900.00 € HT.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour procéder au règlement de ces quittances.

#### **-6- ELECTRIFICATION CHALET ASSOCIATION PETANQUE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Préfecture de l'Orne a transmis un accusé réception relatif à la demande de subvention au titre de la DETR pour l'installation de l'électricité au chalet de l'association pétanque, qui répute le dossier complet mais il ne vaut pour autant obtention de la subvention.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour lancer les travaux.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'attendre la notification de décision d'octroi de la subvention de la Préfecture de l'Orne avant de démarrer le projet.

#### **-7- DEVIS PICARD : RAMPE PREAU POUR ACCEDER AU BUREAU DE MADAME VICTOR**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de l'entreprise PICARD-LALES concernant la création d'une rampe sous le préau permettant d'accéder à la classe de Madame VICTOR.

Le devis s'élève à la somme de 794.12. € HT.

Monsieur JOURDAN propose de lancer les travaux dans les plus brefs délais pour la sécurité des enfants.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour passer la commande.

#### **-8-MODIFICATION DES STATUTS DU SE 61**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Syndicat d'Electrification 61 qui sollicite l'approbation du Conseil Municipal concernant la modification de ses statuts suite à l'intégration de la Communauté Urbaine d'Alençon, à la suppression du régime transitoire, à l'intégration des communes nouvelles au Se61, à la modification du classement des communes de l'Orne en régime d'électrification rurale et à la prise de nouvelles compétences optionnelles.

Monsieur JOURDAN soumet cette demande au vote du Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal des nouveaux statuts du Se61.

#### **-9- GROUPEMENT DE COMMANDE TRAVAUX DE VOIRIE : NOUVEAUX ADHERENTS**

Monsieur le Maire informe la Municipalité que les communes de Caligny, Cerisy Belle Etoile, La Chapelle au Moine et Montilly sur Noireau souhaitent se joindre au groupement de commande concernant les travaux de voirie afin de bénéficier de tarifs préférentiels grâce au volume de commande.

En conséquence, la CAPF demande à chaque Municipalité de se prononcer sur ces nouvelles adhésions, comme le prévoit l'article 5.3 prévoit dans la convention constitutive.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'intégration de ces nouvelles collectivités et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 correspondant.

## **10-DEVIS AUTO-ENTREPRISE MICHEL DIDIER : NETTOYAGE FACADES ECOLE/CANTINE**

L'auto-entreprise MICHEL DIDIER a remis un devis concernant le nettoyage des façades de l'école Rémi POIRIER et de la Cantine avec pulvérisation d'un produit, dont le montant s'élève à 1360 €.

Monsieur le Maire en donne lecture, puis demande à Monsieur Didier MICHEL de sortir afin de soumettre sa proposition au vote du Conseil Municipal.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour retenir ce projet et passer la commande.

Monsieur Didier MICHEL reprend sa place au sein de l'assemblée.

## **11- PROJET CREATION LOTISSEMENT AU BOURG**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir réfléchir et se prononcer sur le projet de création d'un lotissement au Bourg car Monsieur DURIEZ, du bureau d'études de la CAPF attend une réponse.

Après en avoir délibéré, et estimant que ce projet favoriserait le développement de la population de la commune, le Conseil Municipal décide à la majorité, avec 9 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention de valider le dossier et de créer ce lotissement.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**1- Démission du Président du Comité des fêtes :** Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de ses fonctions de Président du Comité des Fêtes, de Monsieur Didier MICHEL.

Monsieur le Maire rappelle qu'il évoque ce courrier dans un souci d'information de l'assemblée mais que le conseil n'a pas délibéré sur ce sujet, qui ne le concerne pas.

Monsieur Didier MICHEL informe qu'une réunion est prévue le 22 mai 2015 à 20 heures 30 à la mairie pour élire un nouveau bureau.

Des flyers seront distribués dans toutes les boîtes aux lettres des habitants pour invitation.

**2- Séance Cinéma en plein Air :** Monsieur RICHARD Vice-Président de la Commission Animation annonce que la séance de cinéma en plein aura lieu le vendredi 4 septembre 2015 et que le fil projeté sera : **Guillaume et les garçons à table !.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire,

Le secrétaire de séance